



Association Musicale de Haute Vilaine

Livret d'information 2017-2018



avec le concours des Communes

d'Acigné, de Brécé, de Noyal sur Vilaine et de Thorigné-Fouillard,
et du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine

Acigné



VALLEY DE
Noyal-sur-
Vilaine



Ille & Vilaine
LE DÉPARTEMENT

Au programme ...

Parcours Découverte

« La musique PLAISIR »

- ♪ « Eveil à la musique » dès la moyenne section
- ♪ « Je découvre les instruments de musique » pour les CE1-CM1
- ♪ « Je commence mon instrument de musique » pour les CP-CE2

Parcours Complet (instrument + FMO/MAO)

« La musique PASSION » - Accessible dès le CE1

♪ Formation instrumentale

♪ Formation musicale Orchestre en 2 cycles :

- cycle 1 en 4 ans (FMO1 à FMO4) et
- cycle 2 en 2 ans (FMO5 et MAO6)

(N.B. : L'école est habilitée à délivrer des attestations de niveau)

Groupes AMHV

« La musique dans tous ses états »

Réservés aux élèves ayant déjà un bon niveau de pratique instrumentale ou vocale.

Groupes déjà existants ou à créer

Ensembles AMHV

- ♪ Le Chœur de Haute-Vilaine (chorale adultes)
- ♪ L'Orchestre de Haute Vilaine (instrumentistes juniors et expérimentés).



- ♪ La Chorale enfants (du CE2 à la 5^{ème})
- ♪ Atelier « découverte des percussions » (du CE2 à la 5^{ème})

Parcours Découverte

« La musique PLAISIR »



« Eveil à la musique »

Une approche en douceur, un éveil au monde des sons, par groupe avec des professeurs spécialisés.

La 1^{ère} année d'éveil s'adresse aux enfants de MS, qui découvrent la musique à travers l'écoute, les jeux et contes musicaux, les présentations d'instruments, l'expression corporelle, les chansons.

En 2^{ème} année (GS), les séances permettent d'éveiller à la sensibilité musicale et comportent une initiation au codage habituant l'enfant à associer un signe écrit à un son, le préparant à l'écriture musicale. La créativité se développe aussi par la construction d'instruments.

En 3^{ème} année (CP), les enfants commencent un apprentissage progressif de l'écriture musicale. Les chansons pourront être jouées sur carillon ou lames sonores, préparant aussi les enfants à la motricité fine nécessaire à l'apprentissage d'un instrument. Les enseignants d'instruments ou les grands élèves viennent dans les séances présenter les instruments des orchestres. En fin d'année, les enfants sont prêts à aborder la formation musicale

Eveil 1	Moyenne Section	30 min
Eveil 2	Grande Section	45 min
Eveil 3	CP	45 min

**Nombre d'élèves par niveau : minimum 5, maximum 8*

Tarif : 170 €

« Je découvre les instruments de musique »



Je fais un peu de FM et des petites percussions (mallette d'éveil). J'ai accès à plusieurs instruments au cours de l'année en me déplaçant avec mon enseignant dans les différentes classes d'instruments et je découvre environ 7 à 10 instruments différents des familles de « cordes », « bois », « cuivres » ou « percussions ».

1 an	Pour les CE1-CE2-CM1	45 min
------	----------------------	--------

**Nombre d'élèves par atelier : minimum 5, maximum 12*

Tarif : 170 €

« Je commence mon instrument de musique »

Instrument au choix sauf guitare et piano



Un seul cours d'instrument ou de chant avec initiation à la lecture de notes et aux premiers rythmes.

Location possible de l'instrument à l'AMHV à tarif préférentiel (cf. pages 10-11).

1 an	CP-CE1-CE2	40 min/semaine
------	------------	----------------

**Cours à 2 élèves (cours individuel de 20 min si impossibilité de faire un binôme)*

Tarif : 300 €

+ location de l'instrument

Parcours complet

« La musique PASSION »

Ce parcours, accessible à partir du CE1, comprend deux cours :

- Un cours de pratique : **instrument ou voix**, à 3, à 2 ou en individuel.
- Un cours collectif sous forme de **Formation Musicale Orchestre** (FMO1 à FMO5) puis de **Musique Assistée par Ordinateur** (MAO6 - *description en p. 6*).

Pour le cours d'instrument ou de chant, la pratique en binôme ou trinôme (sauf piano) est fortement recommandée ; le cours individuel reste possible.

Pour le piano et la guitare, le cours individuel de 30 min n'est accessible qu'à partir de la 5^{ème} année.

Liste des instruments enseignés

- ♪ **Les bois** : clarinette, saxophone, flûte traversière, basson, flûte à bec.
- ♪ **Les cuivres** : tuba, cornet, trompette, trombone.
- ♪ **Les cordes** : violon, alto, violoncelle, contrebasse, guitare classique.
- ♪ **Les percussions** : batterie, timbales, xylophone, marimba.
- ♪ **Les claviers** : piano, synthétiseur, accordéon chromatique.
- ♪ **Les instruments traditionnels** : accordéon diatonique, harpe celtique.
- ♪ **Les instruments amplifiés** : guitare électrique, basse.

Durée	Instrument	- 18 ans	+ 18 ans
60 min à 3 40 min à 2 20 min seul	Tous les instruments et chant (pas de trinôme en piano)	410 €	450 €
50 min à 2 25 min seul	Tous les instruments et chant	500 €	540 €
30 min seul	Chant et tous les instruments sauf piano et guitare	580 €	620 €
	Guitare (à partir de la 5 ^{ème} année)	590 €	630 €
	Piano, piano jazz (à partir de la 5 ^{ème} année)	630 €	670 €

Musique d'ensemble : cf. pages 8-9

Location d'instrument : cf. pages 10-11

Formation Musicale

Formation Musicale Orchestre (FMO)

Pour les enfants, une pratique d'ensemble sera proposée toutes les 2 semaines. Chaque élève apportera son instrument.

La Formation Musicale Orchestre permet :

- De faire le lien direct entre la théorie du solfège et la pratique de l'instrument.
- De découvrir différentes cultures et esthétiques musicales.
- De lire, rythmer, jouer, chanter rapidement ce qui est vu en cours.
- De développer l'écoute.
- De préparer les élèves progressivement aux ensembles et groupes AMHV.

Les élèves sont répartis au mieux en fonction des choix émis sur la fiche de vœux.

Pour les adultes, 2 cours sont proposés : 1ère et 2ème année/ 3ème et 4ème année ou inscription dans les autres cours de FMO sur les 4 communes.

Les élèves de FMO3 à FMO5 rejoindront l'orchestre au cours de l'année.

Musicale Assistée par Ordinateur (MAO)

La 6^{ème} année de formation musicale s'effectue sous forme de cours de MAO (Musique assistée par Ordinateur) à Thorigné-Fouillard et Acigné.

Ce cours collectif s'adresse aux jeunes ayant fait leur cursus de FMO jusqu'en FMO5. Il permet de faire le point sur les acquis et connaissances du langage musical, et de les renforcer, tout en prenant plaisir à manipuler et à jouer avec l'informatique musicale.

Au travers d'exercices théoriques, pratiques et progressifs, il sera possible de réaliser des projets définis en début d'année avec des camarades et avec l'enseignant (création musicale...).

	Nombre d'élèves par cours	Durée hebdomadaire
FMO	minimum 5, maximum 14	45 min
MAO	minimum 5, maximum 10	45 min

Tarif FMO/MAO seule :

- 18 ans : 150 € / + 18 ans : 170 €

Groupes AMHV

« La musique dans tous ses états »



Parcours réservé aux élèves ayant un bon niveau instrumental ou vocal. 1h/semaine

Ce parcours est conseillé **aux élèves ne prenant plus de cours d'instrument** et souhaitant poursuivre leur formation. Chaque groupe assure des manifestations musicales sur le secteur AMHV au cours de l'année. Ce parcours donne une grande autonomie aux musiciens et

à l'enseignant responsable du cours pour représenter l'AMHV sur son territoire.

Selon des modalités préalablement définies avec le directeur, chaque groupe aura la possibilité de répéter dans la salle d'orchestre avec tout le matériel AMHV.

Exemple de groupes existants en 2016/2017 : Chaméléon, Blackmoon, RedRats, groupe de violoncelles et autres instruments, quatuor de guitares.

La création d'un groupe autre que ceux existants à l'AMHV peut être présentée au bureau par l'enseignant porteur du projet et ses élèves.

Groupes possibles : Musique traditionnelle - Percussions - Guitares...

→ Les tarifs ci-dessous s'entendent par adhérent

Nombre de musiciens	En parcours ou – 25 ans	Autres
3 à 5	300 €	360 €
6 à 9	190 €	220 €
10 et +	100 €	130 €

**Réunion pour les groupes constitués dans la semaine de la rentrée.*

**Voir les rendez-vous affichés avec les enseignants concernés sur le site.*

L'orchestre de Haute-Vilaine



L'école propose aux musiciens ayant au moins 3 ans de pratique de venir rejoindre les rangs de son orchestre pour se faire plaisir en jouant différents styles de musiques, en dehors des cours, en travaillant collectivement.

Les élèves de FMO3 à FMO5 rejoindront l'orchestre au cours de l'année.

→ Répétition le **vendredi soir à la salle d'orchestre de Thorigné-Fouillard**

Musiciens	Minimum de pratique	Horaires	Durée
Junior	3 ans	De 20h00 à 20h45	45 min
Expérimenté	5 ans	De 20h00 à 21h45	1h45

Le Chœur de Haute-Vilaine



L'école propose aux adultes désireux d'apporter leur voix à un ensemble de venir rejoindre les rangs de la chorale adulte. L'intérêt de cet ensemble est de se faire plaisir en chantant, en s'intégrant à un groupe et en travaillant collectivement différents styles de musiques.

→ Répétition le **mardi soir à la salle d'orchestre de Thorigné-Fouillard**

Chorale adultes mixte	De 20h30 à 22h30	2h
-----------------------	------------------	----

L'intérêt de ces ensembles est de se faire plaisir en chantant ou en jouant de la musique ensemble et d'animer les 4 communes au gré des saisons : concert d'hiver, de printemps, fête de la musique...

Tarif Ensemble AMHV :
En parcours ou - 25 ans : 45€
Autres : 110€

La chorale enfants



Il existe une relation très forte entre l'oreille et la voix. On peut « bien entendre » mais « mal écouter ». Cette chorale, avec son répertoire varié, dynamique et moderne, ouvrira aux enfants les portes d'un monde d'expression verbale, riche, ludique où ils prendront plaisir à jouer avec leur voix.

Le chant permet à chaque enfant de développer

- sa mémoire, son écoute, sa créativité,
- sa sensibilité, son estime de soi et sa confiance en soi,
- sa façon d'exprimer ses sentiments mais aussi ses émotions.

→ Répétition le **mardi à 18h à la salle de FM d'Acigné**

Du CE2 à la 5ème	Chorale d'enfants mixte	Durée hebdomadaire de 45min à 1 h selon le nombre d'enfants.
------------------	-------------------------	--

Nombre de choristes : minimum 15, maximum 20

Tarif : 45 €

Atelier « Découverte des percussions »

La famille des percussions est grande allant des tambours, aux timbales, aux instruments à peaux ou en métal sans oublier les bois et les accessoires. Des mallettes de percussions seront à disposition des enfants dès les premiers ateliers.

Par une approche ludique, cet atelier permettra aux enfants de développer leurs capacités d'**écoute**, de concentration, de coordination, d'anticipation et d'improvisation. La pratique collective des percussions permettra également à chacun d'apprendre à trouver sa place et à vivre pleinement la dynamique positive du groupe.

→ Atelier le **mardi à 18h à la salle d'orchestre de Thorigné-Fouillard**

Du CE2 à la 5ème	1 an	De 18h à 18h45	45 min
------------------	------	----------------	--------

** Nombre d'élèves par atelier : minimum 15, maximum 20*

Tarif : 45 €

Montant de la location à l'année hors assurance obligatoire
(4% de la valeur de l'instrument)

Parc instrumental AMHV	¼	½	¾	entier	1° année	2° année	3° année
Flûtes à bec soprano et alto	4				37 €	47 €	57 €
Guitares	0	5	10	10			
Violons	8	16	11	8	97 €	107 €	117 €
Violoncelles	2	3	3	2			
Accordéons Diatoniques	8						
Basson	1						
Batteries complètes	9						
Clarinettes	13						
Clarinette basse	1						
Cornets	6						
Cors d'harmonie	3						
Flûtes traversières	7						
Flûte + Tête courbée	14						
Têtes courbées seules	5						
Guitares basses	3						
Guitares électriques avec Ampli	2						
Hautbois	1						
Saxophones alto	7						
Saxophones ténor	2						
Saxophone baryton	1						
Synthétiseurs	12						
Trompettes	4						
Trombones	2						
Tuba	1						
Accordéons Chromatiques	2						
Harpes	6						

Location d'instruments

L'école loue des instruments à l'année. La demande se fait au moment des inscriptions et l'attribution dépend des disponibilités. Un courrier de confirmation est envoyé à la famille mi-juillet. Le montant de la location est à régler début septembre à la remise de l'instrument.

La location est réservée en **priorité aux débutants et aux familles bénéficiant de l'aide sociale (CCAS, Allocation de Rentrée Scolaire)**.

Quelques règles

- Pour tous les cours collectifs (Ateliers, Eveil, Groupes, Ensembles, FMO, MAO) le cours n'est maintenu que si le nombre minimum d'élèves est atteint. Il pourra être décidé de regrouper des cours si le nombre minimum d'élèves n'est pas atteint. Le bureau AMHV peut annuler tout aménagement non conforme au fonctionnement de l'école.
- La réinscription ne se fait pas d'office et il n'y a plus de **place garantie** dans les cours collectifs après le premier lundi de juillet au soir. Nous vous conseillons donc de vous (ré)inscrire en respectant les **journées d'inscriptions de juin** ou au plus tard le premier lundi de juillet.
- Mise en place de listes d'attente sous réserve de places disponibles dès septembre et notamment aux forums des associations.

Paiement

Le paiement de la scolarité et de l'adhésion (25 euros par famille) doit être effectué aux journées d'inscriptions selon les modalités fixées par le Conseil d'Administration.

Après deux semaines de cours, l'inscription est considérée comme définitive : toute année commencée est due. En cas de force majeure reconnue par le bureau AMHV (déménagement, maladie), il faut prévenir le secrétariat au plus vite par écrit. Le remboursement sera fait au prorata du temps restant, avec un maximum de 80% du coût de l'année. La carte d'adhérent n'est pas remboursée.

Modalités de paiement : prélèvement bancaire ou chèque bancaire ou chèque vacance. Possibilité de payer en plusieurs fois si le montant de chaque paiement est supérieur à 200€.

Réduction famille à partir d'un montant égal ou supérieur à 900 euros :

- 15€ pour 2 adhérents, - 30€ pour 3 adhérents, - 45€ pour 4 adhérents, - 60€ pour 5 adhérents (gérée aux inscriptions et vérifiée par la comptable).

Journées d'inscriptions

Lieux	Dates	Horaires
ACIGNE (Ecole de Musique, 12 rue de Calais)	Samedi 10 juin 2017	9h00 à 12h30
	Lundi 12 juin 2017	17h00 à 19h30
	Mercredi 14 juin 2017	9h30 à 12h30 / 13h30 à 19h00
BRECE (Ecole de Musique, 4 rue d'Anjou, derrière l'Eglise)	Samedi 10 juin 2017	10h00 à 12h00
NOYAL SUR VILAINE (Centre Culturel l'Intervalle)	Lundi 12 juin 2017	17h00 à 19h30
THORIGNE FOUILLARD (Ecole de Musique, 7 rue des Moulins)	Samedi 10 juin 2017	9h00 à 12h30
	Lundi 12 juin 2017	18h00 à 20h00

L'**A**ssociation **M**usicale de **H**aute-**V**ilaine (association loi de 1901) est gérée par un Conseil d'Administration composé de parents d'élèves, d'élèves majeurs et de deux élus municipaux par commune. Elle est subventionnée par les communes d'Acigné, Brécé, Noyal sur Vilaine, Thorigné-Fouillard, par le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine et soutenue par des partenaires musicaux.

AMHV

12 rue de Calais
35690 Acigné

Tél : 02 99 62 51 59

Courriel : contact@amhv.fr

Site internet : amhv.fr

Reprise des cours le **18 septembre 2017**